

DEPARTEMENT

DRÔME



**Nombre de membres en
exercice:** 19

Séance du mardi 12 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 28 juin 2022, s'est réunie sous la présidence de Erick VANONI.

Présents : 17

Sont présents: Erick VANONI, Monique ORAND, Martine VINCENT, Jacques MALOD, Jean Louis PETITDEMANGE, Michel CORREARD, Marielle BARNIER, Grégory BONNIOT, Yolande CHAIX, Jean-Philippe GENIN, Philippe GUDIN, Huguette MAILLEFAUD, Florent MARCEL, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU, Bernard RAVET, Frédéric SAUVET

Voteants: 18

Représentés : Sylvie FAVIER

Excusés : Patrick BEGOUD

Absents :

Secrétaire de séance : Huguette MAILLEFAUD

Objet: réalisation d'un emprunt de 200 000 € CRCA SRA commune - DE_065_2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents projets d'investissement sur la commune pour les années à venir et notamment l'aménagement de l'entrée ouest du village

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet, décide de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Annuités Réduites, de 200.000.00 €, remboursable en 15 ans, aux conditions de taux résultant de l'annuité réduite soit 1.4964 % fixe sous réserve que l'établissement du contrat et si le déblocage de la totalité des fonds intervient le 20/08/2022. La 1ère échéance sera fixée au 20/09/2022.

Synthèse :

- durée : 180 mois
- taux client : 1.70% en annuel
- taux résultant de l'annuité réduite : 1.4964 % annuelle
- échéance annuelle constante réduite
- si date de versement de fonds au 20/08/2022
- si date de la 1ère échéance le 20 septembre 2022
- toutes les échéances seront fixées au 20 septembre de chaque année
- frais de dossier : 75.00 € (non soumis à TVA)

S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Objet: Réalisation d'un emprunt de 100 000 € CRCASRA camping - DE_066_2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents projets d'investissement sur le camping pour les années à venir et notamment la mise aux normes de l'électricité ...

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

Et décide de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Annuités Réduites, de 100.000.00 €, remboursable en 10 ans, aux conditions de taux résultant de l'annuité réduite soit 1.3999 % fixe sous réserve que l'établissement du contrat et si le déblocage de la totalité des fonds intervient le 20/08/2022. La 1ère échéance sera fixée au 20/09/2022.

Synthèse :

- durée : 120 mois
- taux client : 1.69% en annuel

- taux résultant de l'annuité réduite : 1.3999 % annuelle
- si date de versement des fonds le 20/08/2022
- si date de la 1ère échéance le 20/09/2022
- échéance annuelle constante réduite
- toutes les échéances seront fixées au 20/09 de chaque année
- frais de dossier : 75.00 € (non soumis à TVA)

S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Objet: Espace de santé polyvalent - accord cadre équipe Texus - DE_059_2022

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une consultation a été organisée en vue de l'attribution d'un accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre en bâtiment pour la réhabilitation d'un bâtiment communal pour l'aménagement d'un espace de santé polyvalent.

La procédure réglementaire relative au marché à procédure adaptée restreinte a bien été réalisée ; un avis appel d'offre à la concurrence a été publié le 20 mai 2022. Il donne connaissance au conseil municipal de la procédure de consultation :

Nombre de candidatures déposées sur le profil d'acheteur de la commune : 5

Equipe 1 : TEXUS, Eurre (26)

Equipe 2 : LITTLE Z, Die (26)

Equipe 3 : AEFFECT, Paris (75)

Equipe 4 : ATELIER 3+, DIE (26)

Equipe 5 : ARCHIPHB, Lyon (69)

Nombre de candidatures déposées hors délais sur le profil d'acheteur de la commune : 0

Nombre de dossiers complets : 5

Nombre de candidatures examinées : 5

La commission a d'abord vérifié la bonne composition des dossiers de candidatures (présence de toutes les pièces demandées). Les 5 équipes possédant bien toutes les compétences requises et les moyens humains et matériels nécessaires, c'est l'appréciation de la pertinence et de la qualité des références présentées qui a permis de départager les équipes.

Sur cette base, la commission a décidé de retenir les 3 candidatures suivantes :

Equipe 1 : TEXUS

Equipe 2 : LITTLE Z

Equipe 4 : ATELIER 3+

Dont les références étaient pertinentes (échelle, programme, réhabilitation) et appréciées des élus. La présentation d'images parlantes et plaisantes a aussi été retenue comme gage d'un travail de qualité par les élus.

Ces 3 équipes ont été invitées à déposer sur la plateforme dématérialisée une offre méthodologique et financière avant le : vendredi 24 juin 2022 à 12h. Elles ont également été conviées à un entretien qui s'est tenu en mairie le jeudi 30 juin 2022.

Suite à ces entretiens, les offres ont été analysées sur la base des critères suivants :

Valeur technique de l'offre **(70%)** appréciée au regard :

de la clarté et de la pertinence de la méthodologie proposée ;

de la compréhension du contexte, de ses enjeux et des objectifs de la Commune ;

Prix proposé **(30%)**.

Il soumet au conseil municipal le tableau d'analyse des offres après l'entretien du 30 juin 2022.

Après négociation et remise des offres finales, la commission a classé les offres et propose au conseil municipal de retenir l'équipe composée de TEXUS, architecte mandataire, et des bureaux d'études SIRADDEX et ORFEA.

Cette équipe a été notée comme suit :

Valeur technique de l'offre : 60/70

Exposé très clair, très bonne compréhension du contexte et des enjeux de la commune. Nombreuses références et habitudes de travail à cette échelle de projet. Bonne méthodologie de travail proposée, équipe bien organisée et qui semble être à l'écoute.

Prix proposé : 27.46/30

Montant forfaitaire pour le DIAG : 8 300 €

Taux pour une mission de maîtrise d'œuvre en bâtiment avec EXE (calculée sur un montant de travaux de 350 000 €) : 13.2 % soit 46 200 €

Montant forfaitaire pour une mission complémentaire de STD : 3 000 €

Montant forfaitaire pour une mission complémentaire de réalisation d'une notice pour les usagers : 4 320.00 €

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité décide d'attribuer le marché à l'équipe Texus

Objet: Sentier patrimonial de Côte chèvre - DE_060_2022

Le maire rappelle que la commune avait décidé de réaliser un sentier patrimonial et un abri couvert à Côte chèvre permettant ainsi de valoriser ce site.

Un chantier de jeunes bénévoles co-organisé par la commune et la Parc avec l'association internationale Concordia aura lieu du 2 au 16 septembre 2022 en vue de nettoyer le site et préparer l'installation de ce bâti léger.

L'architecte de l'atelier C 17 a constaté l'état avancé de dégradation de la ruine qui rend difficile l'intégration d'un abri dans la ruine, il préconise des travaux de sécurisation dans un 1er temps et ensuite un projet de valorisation, la mission de maîtrise d'œuvre (Conception et suivi de cet abri couverts) s'élève à 3 840.00 € HT.

Le conseil municipal, après délibération, 17 voix pour et 2 abstentions, approuve ce projet et la mission de maîtrise d'œuvre (conception et suivi de cet abri couvert) pour un montant de 3 840.00 € HT.

Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Objet: Travaux Voirie 2022: choix de l'entreprise - DE_057_2022

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une consultation a été organisée en groupement de commande, elle concerne les travaux de voirie communale 2022 des dix communes suivantes :

Chatillon en Diois, Miscon, Sainte Croix, Menglon, Luc en Diois, Lus la Croix Haute, Jonchères, Saint Roman, Boulc, Solaure en Diois.

La procédure réglementaire relative au marché à procédure adaptée MAPA, a bien été réalisée ; un avis appel d'offre à la concurrence a été publié le 31 mai 2022

Le maire indique qu'une seule offre a été déposée et a été analysée par le coordonnateur technique de la zone centre, maître d'œuvre. Il soumet au conseil municipal le rapport d'analyse d'offre

Entreprise	Total TTC	Total des points	% dépassement	Classement
Estimation administrative	376 186.20 €			
Groupement Liotard/Routière du Midi	405 977.34 €	100/100	7.09	1

Compte tenu des différents critères de sélection des offres, il apparaît que l'offre du groupement Liotard/SAS Routière du Midi classée en 1ère position doit être considérée comme la plus avantageuse malgré le dépassement par rapport au montant de l'estimation. Compte tenu de la date d'établissement de l'estimation et de la volatilité des coûts des matériaux et de réalisation, le dépassement reste relatif. Le maître d'œuvre propose au maire de retenir l'offre du groupement Liotard/Routière du Midi

Le conseil municipal, après délibération, approuve le choix du maître d'œuvre et autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise groupement Liotard/ SAS routière du Midi pour un montant de 405 977.34 TTC.

Objet: Aménagement ouest de l'entrée du village demande de subvention - DE_067_2022

Le maire rappelle que La Commune de Châtillon-en-Diois souhaite engager l'aménagement des voiries et espaces publics situés en entrée de village, sur le secteur de l'ancienne gare, le long de la route départementale D539

Objectifs généraux – répondre aux objectifs du label les Plus beaux villages de France par la structuration, la valorisation patrimoniale de l'entrée Ouest de la commune – donner envie de visiter Châtilhon en Diois - Construction d'une halle publique d'environ 80 m² équipée d'un bloc sanitaire - Enfouir les réseaux électriques et téléphoniques - Conserver une capacité de stationnement (soit de 10 à 15 stationnement et des compléments l'été). Le secteur est utilisé surtout l'été, pendant les manifestations et les jours de marché. Il est aussi utilisé en tant qu'aire de covoiturage ; - aménager une liaison douce piétons-cycles en bordure de route départementale ; - permettre l'accueil d'un projet de scène viticole. Porté par le syndicat de la Clairette de Die et des vins du Diois, ce projet consiste en l'installation de sculptures sur le thème de la vigne.

L'enveloppe prévisionnelle affectée au projet d'aménagement de l'entrée ouest du village Secteur 1 et 2 est estimée à selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Estimation HT
Aménagement entrée ouest secteur 1 et 2	
Honoraire MOE	63 812.90 €
Etude géotechnique	5 995.00 €
Plan topographique	3 700.00 €
Sous Total	73 507.90 €
Coût des travaux TF	638 550.00 €
Coût des travaux TO	379 220.00 €
Montant du projet	1 091 277.90 €

Le maire précise que les travaux seront réalisés en 2 tranches : 1 tranche ferme : 638 550.00 € HT + 1 tranche optionnelle : 379 220.00 € HT.

La date prévisionnelle de début des travaux est programmée au 1^{er} trimestre 2023

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

Approuve la réalisation de ce projet en 2 tranches selon l'estimation du coût des travaux et décide de solliciter la Région Rhône Alpes Auvergne, au titre de l'AAP n° 01 pour 2022 sur le montant des travaux de la tranche ferme.

Autorise le maire à solliciter, au titre de l'AAP n°1 Villages Remarquables, l'aide la Région à hauteur de 200 000.00 € pour ce projet - tranche ferme - d'un montant de travaux éligibles estimé à 588 100.00 HT € et à solliciter, au titre de l'aménagement du territoire, l'aide du Département de la Drôme pour un montant de travaux de la TF + HONORAIRES soit 712 057.90 € HT. (73 507.90 + 638 500.00)

DIVERS Incendie façade coté rue des Rostang Mairie indemnisation Groupama

Monsieur le maire rappelle que le 9 février 2022, un câble énedis a pris feu dans le clocher de la nouvelle mairie, la façade refaite à neuf a noircie et doit être reprise.

Ce sinistre a été déclaré à la compagnie d'assurance GROUPAMA qui couvre les dommages de la commune. Des devis de réparations pour un montant de 1 740.00 € TTC ont été présentés à l'expert en charge du dossier. L'indemnisation de ce sinistre par la compagnie d'assurance s'élève à 1 454.57 €. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le montant de l'indemnisation.